

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 20 Décembre (20/12/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Bernard REDON (représenté par M. Guy-Michel EMPOCIELLO), **Adjoints**

Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Gilles BENECH), **Conseillère Municipale**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme Colette ROLLET, **Conseillère Municipale**

ETAIENT ABSENTS :

M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Abdelkader SELAM est nommé secrétaire de séance.



17 – 20 Décembre 2013

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE SUR CANAL – DEMANDE DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

VU le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- l'autorisation de superposition d'affectation sur le domaine public de VNF pour la réalisation d'une passerelle piétonne au droit de l'écluse amont du port canal à Moissac selon le plan joint.

CONSIDERANT que la présente autorisation est nécessaire au projet de construction de la passerelle sur le canal,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **SOLLICITE** l'autorisation de superposition d'affectation sur le domaine public de VNF pour la réalisation d'une passerelle piétonne au droit de l'écluse amont du port canal à Moissac selon le plan joint.

Pour copie conforme

Moissac le 23 décembre 2013

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

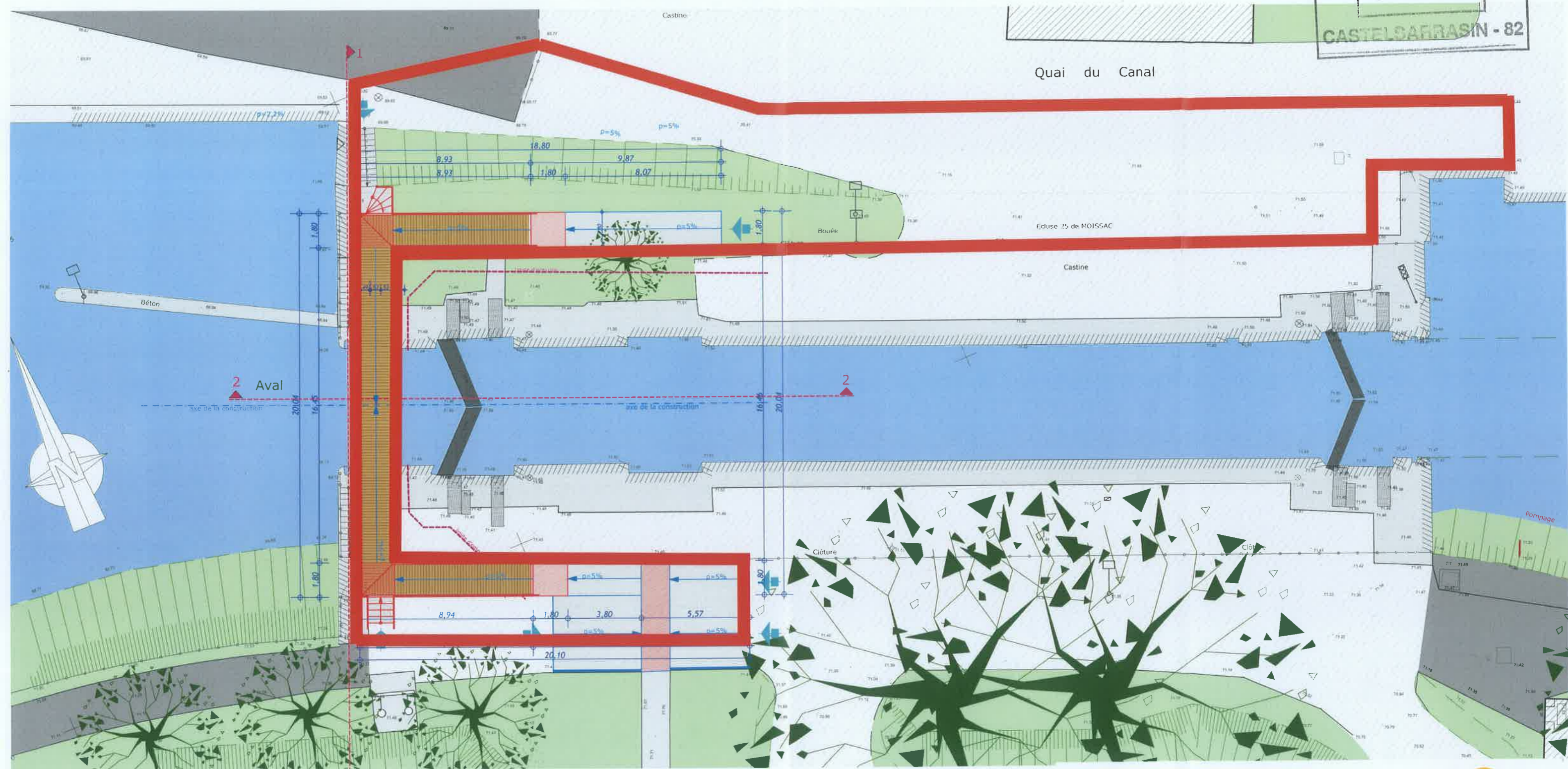


Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

Construction d'une passerelle sur le Canal Latéral à la Garonne

Ecluse 25 - Moissac

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
24 DEC. 2013
CASTELSARRASIN - 82



Zone de superposition d'affectation

PLAN DE MASSE

Echelle : 1/200

